

*Le budget—M. Loisel*

d'emploi dans toutes les régions du pays et surtout l'énorme tort causé à des millions de Canadiens.

• (1600)

[Français]

Si le gouvernement de l'époque n'a pas pris la menace inflationniste au sérieux, nous n'avons pas l'intention de répéter cette erreur. L'enjeu n'est rien de moins que notre capacité en tant que gouvernement et en tant que pays à maintenir le niveau de vie élevé et la qualité de vie auxquels s'attendent à juste titre les Canadiens.

Pour protéger et renforcer cette capacité, nous devons appliquer des mesures budgétaires et monétaires fermes, mesurées et cohérentes, des mesures qui nous maintiennent dans la bonne direction afin de faire baisser l'inflation et les taux d'intérêt de façon durable. Nous devons suivre une politique réaliste et responsable où les risques à court terme et les objectifs à moyen terme sont bien équilibrés.

A long terme, nous continuerons à établir les fondations du progrès économique en mettant en application un programme équilibré de mesures financières et économiques. Nous prendrons d'importantes initiatives économiques, notamment: la mise en oeuvre de notre stratégie; la mise en valeur de la main-d'oeuvre; la réforme du système de taxe fédérale de vente; la dernière étape de la réforme de la réglementation des institutions financières que j'aurai le plaisir de présenter à cette Chambre.

Nous présenterons une réforme du régime fiscal de l'épargne-retraite. Nous ferons la promotion d'une libéralisation plus poussée du commerce international dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Nous chercherons aussi à développer notre pays par la promotion d'un secteur agricole productif et économiquement viable. Et nous poursuivrons la privatisation d'autres sociétés d'État et adopterons des mesures assurant que le développement économique ne nuira pas à l'environnement.

Une économie saine est nécessaire à la réalisation de nos objectifs des prochaines années. Elle nous assurera des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, ainsi que la capacité de satisfaire les priorités sociales et culturelles des Canadiens. Toutefois, nous ne parviendrons pas à ce but si nous ne nous attaquons pas à la menace que pose le fardeau croissant de la dette publique. Une économie saine est indispensable à la maîtrise de la dette, mais cela ne suffit pas. Nous devons prendre d'autres mesures pour atteindre nos objectifs économiques et financiers.

Dans ce Budget, nous avons fait des choix difficiles. Nous nous sommes efforcés de veiller à ce que l'ensemble des mesures soit équilibré, qu'elles tiennent compte des situations régionales, et qu'elles imposent, ces mesu-

res, le fardeau le plus lourd à ceux qui sont le mieux en mesure de le supporter. Nous ne réduirons pas la dette sur la tête des moins nantis.

Les mesures budgétaires comprennent une vaste gamme de réductions des dépenses publiques et de mesures visant à accroître les recettes. Lorsqu'elles seront entièrement en vigueur, les réductions de dépenses s'élèveront aux environs de 2,5 milliards par année.

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler quelques exemples de ces mesures. Il y aura d'abord des réductions de dépenses touchant le coût du fonctionnement de l'État, les subventions aux entreprises et d'autres transferts, ainsi que les versements aux sociétés d'État. Nous ne procéderons pas à l'acquisition des sous-marins à propulsion nucléaire. Les particuliers dont le revenu net dépasse 50 000 rembourseront, par le biais du régime fiscal, leurs prestations de sécurité de la vieillesse et d'allocations familiales.

La mesure maintient toutefois l'universalité de ces programmes de transfert. Toute personne admissible continuera de recevoir ses prestations. Ces mesures prolongent des initiatives de restriction de dépenses prises depuis 1984.

Grâce à ces mesures et aux initiatives antérieures, les dépenses de programme sont passées de 19,5 p. 100 du Produit intérieur brut, il y a cinq ans, à 16 p. 100 cette année. Elles diminueront encore d'ici 1993-1994, pour descendre à un peu plus de 15 p. 100, soit leur plus faible niveau en un quart de siècle.

Monsieur le Président, les mesures touchant les recettes, prises dans ce Budget, visent à imposer un plus lourd fardeau aux contribuables qui ont les moyens de le supporter. Et ces mesures sont réparties entre un certain nombre de sources de recettes.

Dans le secteur des sociétés, un nouvel impôt sur les grandes sociétés s'appliquera au capital des compagnies, capital employé au Canada, pour un capital d'au-delà d'un seuil de 10 millions de dollars. Ce nouvel impôt assurera que toutes les grandes sociétés paient des impôts et contribuent au contrôle de la dette.

Une nouvelle surtaxe s'applique aux particuliers dont le revenu dépasse 70 000\$. Les taxes d'accise sont majorées et la taxe fédérale de vente est augmentée, et ce, en attendant la réforme de la taxe de vente.

Enfin, des changements sont apportés de manière à assurer que le financement du Programme d'assurance-chômage soit conséquent avec les efforts que nous déployons pour maîtriser la dette.

A compter de 1990, les prestations d'assurance-chômage seront financées entièrement par les cotisations des employeurs et des employés. Le gouvernement continuera à financer tout déficit du compte d'assurance-chômage en périodes difficiles.